

**République du Sénégal**  
**Région de Ziguinchor**  
**Département de Ziguinchor**

**PROJET DE PECHE DE CREVETTE  
EN CASAMANCE**

**Promoteur : GIE KUROKA**

**Juillet : 2006**

## **FICHE SIGNALÉTIQUE DU PROJET**

**I. TITRE DU PROJET : Projet de Pêche de Crevette en Casamance**

**II. LOCALISATION : Ziguinchor**

**III. PROMOTEUR : GIE KUROKA**

**IV. COUT GLOBAL : 4.481.310 FCFA**

**1. Equipement : 4.365.000 FCFA**

**2. Font de roulement : 116.310 FCFA**

**V. SCHEMA DE FINANCEMENT**

**1. Apport personnel : 448.130 FCFA**

**2. Financement sollicité : 4.033.280 FCFA**

**VI. CONDITIONS DE CREDIT**

**Durée de remboursement : 24 mois**

**Taux d'intérêt : 8%**

**Durée : 1 mois**

**VII. RENTABILITE FINANCIERE DU PROJET**

**TRI : : 17,8%**

**Délai de récupération des investissements : 7 mois**

**Seuil de rentabilité (SR) : 1045 kg**

## I. CONTEXTE DU PROJET

Malgré toutes les contraintes que rencontre le secteur, la pêche constitue l'une des activités les plus prospères de l'économie de la région de Ziguinchor et une source non moins importante de revenus directs ou indirects des ménages.

Les activités de pêche, fondées sur des ressources diverses, génèrent un important apport de devises puisque l'essentiel des crevettes pêchées et une grande partie du poisson capturé est commercialisée hors de la région voire exportée.

Les mises à terre se rapportant à la pêche crevettière et faisant l'objet de transactions commerciales sont généralement connues avec précision au niveau des usines de la région de Ziguinchor telles que FRIGO CASAMANCE et SOFRIKAF. Les captures maximales de crevettes sont enregistrées lorsque la salinité du fleuve est comprise entre 44 et 48%.

La situation des débarquements globaux de crevettes de la région de Ziguinchor est estimée en 2003 par le Service Régional des Pêches Maritimes à 888 Tonnes Métriques pour une valeur commerciale estimée à environ 1 169 000 000 FCFA.

La pêche intérieure de crevette se déroule de l'embouchure du fleuve Casamance et de ses affluents jusqu'au Soungrougrou. Elle est pratiquée en grande partie par des pêcheurs allogènes et représente environ 90% de l'effort de pêche fourni dans la région.

L'existence d'un marché local de crevette assez important a favorisé la reconversion d'un grand nombre d'agriculteurs en pêcheurs de crevette, justifiant en grande partie la forte pression exercée sur la ressource.

Mais malgré tout, la crevette est considérée par les responsables du secteur de la pêche comme l'une des espèces les moins en diminution. Cette situation est due à une réglementation du secteur notamment la délimitation de zones de reproduction où la pêche est interdite. Cependant, il faut noter que plus de 85% des captures sont dans leur immense majorité de petite taille.

## **II. PRESENTATION DU PROJET**

### **1. Activités du projet**

Le projet a pour principale activité, la pêche de crevette dans le Fleuve Casamance et ses affluents. Les zones de pêche traditionnellement fréquentées sont situées en amont du fleuve, de l'embouchure vers le Soungrougou, dans le Kamobeul- boïon, les eaux intérieures de l'arrondissement de Tendouck et des îles Karones. Les sorties de pêche seront planifiées en fonction des périodes de disponibilité ou non de la ressource. Un ramassage quotidien du produit sera effectué dans les lieux de pêche par une pirogue motorisée.

### **2. Localisation**

Pour des raisons de marché (faciliter l'écoulement du produit), le promoteur a choisi d'implanter le projet dans la commune de Ziguinchor. Mais les activités de pêche se dérouleront bien au-delà des limites maritimes de la commune car la crevette n'a pas de frontière.

### **3. Objectifs du projet**

De manière générale, le projet vise entre autres :

- ☞ La création d'emplois ruraux et la réduction du chômage ;
- ☞ La valorisation des ressources locales ;
- ☞ La contribution à l'amélioration de la valeur ajoutée de la filière pêche dans la région de Ziguinchor.

De façon plus spécifique, les objectifs visés par le projet sont :

- ☞ L'atteinte d'une production minimum de 3500.Kg de crevette fraîche par mois ;
- ☞ La distribution d'un revenu minimum journalier de 2500 FCFA par pêcheur directement dans la production.

Ces résultats dépendront en grande partie du niveau d'organisation mis en place et du stock de biomasse disponible dans les zones de pêche intérieure. Pour sa part, le promoteur espère réunir tous les atouts pour réussir le projet.

### **4. Organisation de l'activité**

L'ensemble de la flotte de pêche est composé de 10 petites pirogues de 4 à 6 mètres et de 01 pirogue moyenne améliorée de 10 mètres. Les petites pirogues sont réservées uniquement à la pêche de crevette ; ce sont des embarcations à rames.

La pirogue améliorée sera équipée d'un moteur hors bord de 15 CV, d'une caisse de conservation de crevettes d'une capacité de 125 Kg et de 02 personnes. Elle servira à la collecte de la production pêchée. Chaque petite pirogue, aura deux (02) pêcheurs. Les filets sont jetés à la marée basse et retirés à la marée haute. La

production collectée dans les zones de pêche est acheminée chaque jour à Ziguinchor où elle est vendue.

En fonction de la disponibilité de la ressource, les pêcheurs distinguent deux périodes de pêche :

- ☞ Une période d'abondance de crevette qui va d'Août à Novembre, soit 04 mois ;
- ☞ Une période de rareté de la crevette située entre Décembre et Juillet, soit 08 mois.

Le promoteur se propose de faire 05 jours de pêche par semaine quelle que soit la période, soit 20 jours de travail effectif dans le mois. L'activité va se dérouler durant 09 mois dans l'année, les trois autres mois marqueront une pause pour la réparation des filets et l'entretien général des pirogues.

### III. ETUDE DE MARCHÉ

Le marché de la crevette est essentiellement un marché extérieur. Au niveau local, le produit n'enregistre pas une grande consommation à cause de sa valeur commerciale élevée. La crevette est un produit de « luxe » qui n'est pas à la portée de toutes les bourses.

#### 1. La Demande

Les principaux acheteurs du produit au niveau de la région de Ziguinchor sont les usines FRIGO CASAMANCE et SOFRIKAF. Ces deux sociétés d'après le personnel chargé de la commercialisation, ont un besoin d'exportation qui dépasse la capacité de production des pêcheurs de la région. D'ailleurs, pour s'assurer l'exclusivité de la production de crevettes, les sociétés n'hésitent pas à consentir des préfinancements aux pêcheurs qui remboursent sur leur production.

L'intérêt porté à la crevette par les usines d'exportation s'est renforcé après la dévaluation du franc CFA. Mais si le produit est fortement demandé à l'extérieur, il n'en demeure pas moins vrai qu'au niveau local, sa consommation est presque nulle. Le marché intérieur se comporte comme un marché d'approvisionnement pour les consommateurs étrangers, notamment européens.

La crevette est un produit qui est peu sujet aux variations de l'offre et de la demande locale des usines. Cela signifie que le niveau de production de la crevette n'a aucune influence sur son prix de vente. Le produit bénéficie d'un tarif immuable et les prix de vente sont fixés dès l'ouverture de la saison de pêche ; ils ne varient pas en cours et sont jugés très rémunérateurs par les pêcheurs.

#### 2. L'Offre

Dans la région de Ziguinchor, la pêche à la crevette est surtout pratiquée par les Lébous et les Toucouleurs. On recense environ 1640 pêcheurs sur un effectif global de 4 347 pêcheurs continentaux (Source : rapport annuel service régional des pêches, 2003). La destination finale du produit (marché européen) lui confère une valeur commerciale élevée, ce qui justifie que 90% de l'effort de pêche fourni dans la région soit porté vers la crevette.

La crevette possède un rapport qualité/ prix assez intéressant. Les prix de vente sont fixés en fonction de la taille de l'espèce. Le produit est calibré de 1 à 7.

Les prix de vente au Kg appliqués par les producteurs aux usines de la place sont de :

- ◆ 5000 FCFA pour le n° 1 à 2.
- ◆ 4000 FCFA pour le n°3 à 4
- ◆ 3000 FCFA pour le n°5 à 7

Le promoteur se propose d'appliquera des prix plus compétitifs de l'ordre de :

- ☞ 3000 FCFA pour le n° 1 à 2 ;
- ☞ 2500 FCFA pour le n° 3 à 4 ;
- ☞ 1800 FCFA pour le n° 5 à 7.

#### **IV- ETUDE TECHNIQUE**

##### **1- Prévisions de production mensuelle**

Elles sont basées sur l'expérience des pêcheurs et leur connaissance du secteur. Le promoteur fait des prévisions de production de l'ordre de 10 Kg de crevette par sortie de pêche/ pirogue en période d'abondance et de 05 Kg en période de rareté.

Sur la base des périodes identifiées et des estimations ci-dessus, les niveaux mensuels de production suivants sont attendus :

Période de bonne pêche :  $10 \text{ Kg} \times 10 \text{ pirogues} \times 20 \text{ jours} = 2\ 000 \text{ Kg}$   
Période de rareté :  $05 \text{ Kg} \times 10 \text{ pirogues} \times 20 \text{ jours} = 1\ 000 \text{ Kg}$

Le pourcentage de crevettes obtenues en fonction du calibrage indiqué donne :

- ☞ 05% de crevettes n° 1 à 2 ;
- ☞ 08% de crevettes n° 3 à 4 ;
- ☞ 87% de crevettes n° 5 à 7.

Les proportions ci-dessus permettent d'obtenir les quantités suivantes :

##### **a) Période de bonne pêche**

- ☞ 100 Kg de crevettes n° 1 à 2
- ☞ 160 Kg de crevettes n°3 à 4
- ☞ 1740 Kg de crevettes n° 5 à 7

##### **b) Période de rareté**

- ☞ 50 Kg de crevettes n°1 à 2
- ☞ 80 Kg de crevettes n° 3 à 4
- ☞ 870 Kg de crevettes n° 5 à 7

## V-SHEMA DE FINANCEMENT DU PROJET

- ✓ Apport du promoteur = 10% du coût du projet
- ✓ Financement sollicité = 90% du coût du projet

Rubriques	Coûts	Apport du promoteur (10%).	Financement sollicité (90%)
<b>EQUIPEMENT</b>			
Pirogues	1 000 000	100 000	900 000
Moteurs HB	1 555 000	155 000	1 399 500
Filets	1 300 000	130 000	1 170 000
Caisses de conservation	400 000	40 000	360 000
Gilets de sauvetage	110 000	11 000	99 000
<b>Sous total 1</b>	<b>4 365 000</b>	<b>436 500</b>	<b>3 928 500</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>116 310</b>	<b>11 630</b>	<b>104 680</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 481 310</b>	<b>4 481 310</b>	<b>4 033 280</b>

## VI- ETUDE FINANCIERE DU PROJET

### 1- Recettes prévisionnelles

Sur la base prévisions de production, les chiffres d'affaires attendus seront :

Calibre crevette	Quantités	Prix de vente unitaire (FCFA)	Recettes (FCFA)
N° 1 à 2	150	3 000	450 000
N° 3 à 4	240	2 500	600 000
N° 5 à 7	2610	1800	4 698 000
<b>TOTAL</b>			<b>5 748 000</b>

### 2-Amortissements techniques du matériel

Désignation	Coût d'acquisition	Durée de vie	Dotation annuelle
Pirogues	1 000 000	08 ans	125 000
Moteurs HB	1 555 000	05 ans	311 000
Filets	1 300 000	02 ans	650 000
Caisses de conservation	400 000	05 ans	80 000
Gilets de sauvetage	110 000	02 ans	55 000
<b>Total</b>	<b>4 365 000</b>		<b>1 221 000</b>

**Tableau D'amortissement**

montant                    4 481 310  
 taux                        8%  
 durée                      24  
 différé 3mois            29 875  
 échéances                202 678

PERIODE	MONTANT RESTANT DU	INTERET	PRINCIPAL	ECHEANCES
	4 481 310	29 875	0	29 875
	4 481 310	29 875	0	29 875
	4 481 310	29 875	0	29 875
1	4 308 508	29 875	172 802	202 678
2	4 134 554	28 723	173 954	202 678
3	3 959 440	27 564	175 114	202 678
4	3 783 159	26 396	176 281	202 678
5	3 605 702	25 221	177 456	202 678
6	3 427 063	24 038	178 639	202 678
7	3 247 232	22 847	179 830	202 678
8	3 066 203	21 648	181 029	202 678
9	2 883 967	20 441	182 236	202 678
10	2 700 516	19 226	183 451	202 678
11	2 515 842	18 003	184 674	202 678
12	2 329 936	16 772	185 905	202 678
13	2 142 792	15 533	187 145	202 678
14	1 954 400	14 285	188 392	202 678
15	1 764 751	13 029	189 648	202 678
16	1 573 839	11 765	190 913	202 678
17	1 381 654	10 492	192 185	202 678
18	1 188 187	9 211	193 466	202 678
19	993 431	7 921	194 756	202 678
20	797 376	6 623	196 055	202 678
21	600 015	5 316	197 362	202 678
22	401 337	4 000	198 677	202 678
23	201 335	2 676	200 002	202 678
24	0	1 342	201 335	202 678
25				
26				
27				
28				
29				
30				
31				
32				
33				
34				
35				
36				
37				
38				
39				
40				
41				
42				
43				
44				



## 2-Besoin en équipement du projet

L'équipement de pêche est constitué des éléments suivants :

Désignation	Quantités	Prix unitaire FCFA	Prix total FCFA
Pirogues de petite taille	10	70 000	700 000
Pirogues améliorées	01	300 000	300 000
Moteurs hors bord	01	1 555 000	1 555 000
Filets 210 D maille 12&14 (y compris le montage)	10	130 000	1 300 000
Caisses de conservation glace	20	20 000	400 000
Gilets de sauvetage	22	5 000	110 000
<b>TOTAL</b>			<b>4 365 000</b>

## 3-Besoin en Fonds de roulement

Le fonds de roulement sert à couvrir les dépenses d'achat de carburant pour la collecte de la production, de glace, de nourriture des pêcheurs durant les sorties de pêche, etc. Il est calculé dans ce projet pour deux journées de pêche.

Le calcul effectué donne les résultats suivants :

- Carburant : 60 litres/pirogue x 01 pirogue x 500 FCFA x 2j = 60 000 FCFA
- Glace : 05 caisses de 25 Kg x 1100 FCFA x 2j = 11 000 FCFA
- Nourriture des pêcheurs : 1000 FCFA x 22 pêcheurs x 2j = 44 000 FCFA
- Entretien et réparation du moteur HB: 10 % du coût d'achat du moteur  
10% x 1 555 000 FCFA = 155 500 FCFA/an, soit 864 FCFA pour 2 journées
- Entretien des pirogues : 08% du coût d'achat des pirogues  
08% 1 000 000 FCFA = 80 000 FCFA / an, soit 445 FCFA pour 2 journées

**Total Fonds de roulement = 116 310 FCFA**

### COUT GLOBAL DU PROJET

* Equipement	= 4 365 000 FCFA
* Fonds de roulement	= 116 310 FCFA
<b>Total</b>	<b>= 4 481 310 FCFA</b>

## 2. Compte d'exploitation prévisionnel sur 02 ans

Nous faisons l'hypothèse d'une augmentation des recettes de 2% et des charges de 1% chaque année.

Années	1	2
<b>Rubriques</b>		
<b><u>Recettes</u></b>	<b>51 732</b>	<b>52 766 640</b>
<b><u>Charges</u></b>	<b>13 993 823,74</b>	<b>14 105 507,2</b>
-Carburant	5 400 000	5 454 000
-Glace	990 000	999 9000
-Nourriture	3 960 000	3 999 600
-Entretien et réparations	235 500	235 500
-Amortissements	1 221 0000	1 221 000
-Intérêts	258 363,7327	91 187,20065
- Remboursement du principal	1928 960,003	2 104 319, 997
<b>Résultat Brut</b>	<b>37 738 176,26</b>	<b>38 661 132,8</b>
-Impôt et taxes (1/3 résult. brut)	12 579 392,09	12 887 044,27
<b>Résultat Net</b>	<b>25 158 784,17</b>	<b>25 774 088,53</b>
<b>Cash Flows</b>	<b>26 379 784,17</b>	<b>26 995 088,53</b>
Rémunération du personnel ( à la part selon le schéma suivant) :		
☞ Personnel 2/3	16 772 522,78	17 996 725,69 CFA
☞ Promoteur 1/3	8 386 261,39	8 998 362,843 CFA

**NB :** les calculs sont effectués sur la base de neuf (09) mois d'activités ; les 3 mois restants correspondent à une pause.

Le compte d'exploitation affiche une rentabilité positive des opérations dès les premiers mois d'activités avec des résultats très satisfaisants.

Cette rentabilité est confirmée à travers les indicateurs de rentabilité suivants :

- ☞ TRI = 17,8%
- ☞ Délais de récupération des investissements = 7 mois
- ☞ Seuil de rentabilité = 1045 kg

## VII. IMPACTS SOCIO- ECONOMIQUES DU PROJET

La mise en œuvre du projet est synonyme de création d'emplois et de distribution de revus. La masse salariale injectée par l'activité varie de 16 772 522 ,78 CFA en première année à 17 996 725,69 CFA à la deuxième année, ce qui représente un revenu annuel moyen de 790 210 CFA par pêche impliqué (il y a 22 pêcheurs). Le projet aidera à dynamiser l'économie locale grâce à sa contribution dans l'amélioration de la valeur ajoutée du secteur